

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS ont des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Dec 7, 8, 9.

A NOS LECTEURS.

Grandes Primes du Journal du Lot

Nos abonnés sont informés que les beaux ouvrages si richement illustrés et si attrayants par les sujets qu'ils traitent et par les noms de leurs auteurs, que nous leur avions offerts en Prime à des prix qui pour être très-modérés pouvaient ne pas s'accorder avec les intentions de dépense du plus grand nombre, viennent de subir une très-notable diminution.

Cette diminution a été commandée aux Editeurs par le désir de liquider cette grande publication dont il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires et qui, sans aucun doute, ne sera jamais réimprimée.

Voici le tableau des Livres publiés et de leur prix de vente actuel :

- La Révolution Française, 2 vol. 50 fr. Les Reines du Monde, 1 vol. 20 fr. Les Galeries Publiques de l'Europe, 3 v. 75 fr. La Russie Historique, etc., 2 vol. 50 fr. Le Livre d'Or de la Peinture, 1 vol. 60 fr. Les Galeries Royales d'Angleterre, 1 v. 60 fr. Les Chefs-d'œuvre de l'Art chrétien, 1 v. 6 fr.

Nos abonnés trouveront dans l'acquisition de la totalité de ces ouvrages ou de ceux qui par leur sujet leur paraissent davantage une occasion qui ne se reproduira jamais. Les personnes qui sont capables de pouvoir décomposer le prix de fabrication de ce genre de Livres reconnaîtront que les prix ci-dessus ne sont pas la représentation même de ce que ces Ouvrages ont coûté.

Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons qu'un très-petit nombre d'exemplaires à la disposition de nos Abonnés et qu'il est hors de doute que nous ne pourrions satisfaire qu'aux premières demandes qui nous seront adressées.

Nos Abonnés peuvent venir examiner, dès à présent, dans nos bureaux, les magnifiques Ouvrages qui composent cette Prime exceptionnelle.

- Album du CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon, 22 fr. Le livre Rouge (histoire de l'échafaud en France)..... 12 fr. Les environs de Paris.... 6 Causeries de la mère..... 8 Contes de Fées..... 7 Les mémoires du roi Jérôme 7 volumes brochés..... 12

Tous ces ouvrages sont exposés dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 9 Décembre 1868. (N° 17)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

XI suite

Severino regarda Ludow un instant et parut réfléchir. — Sais-tu où je demeure ? — Rue Laffite, je crois. — Oui, numéro 5. J'aurais peut-être besoin de toi ; dans Paris les canailles sont quelquefois utiles. — Je suis tout à votre service. Faites-moi travailler, et je vous restituerai ce que l'on prétend que je vous ai pris. — Je ne te réclame rien. Mais tu n'es pas assez convenablement vêtu pour que je puisse te recevoir chez moi. Tiens, voici dix louis. Habille-toi proprement et viens me voir demain

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

Cahors, le 9 Décembre 1868

QUATRIÈME

A. M. ESMÉNARD.

Monsieur,

Nous avons l'un et l'autre une manie commune : celle d'écrire des lettres. Vous écrivez à M. le Préfet, et moi je vous écris. Ici s'arrête entre nous toute ressemblance.

Dans les lettres que je vous écris, je combats vos doctrines, et laisse en dehors votre personnalité.

Dans celles que vous écrivez à M. le Préfet, vous insultez presque ce haut fonctionnaire, et vous insultez absolument ceux qui ne partagent pas vos doctrines, et qui défendent les leurs.

Ce n'est pas de la courtoisie de votre part ; mais en polémique on passe de certaines hardiesses dues au tempérament ou à l'éducation. Aussi, tandis que vous n'avez fait que m'insulter je n'y ai pas pris garde.

Mais voilà que vous changez de système, et que vous voulez légitimer à nos dépens les insultes dont vous nous gratifiez, moi surtout.

Je puis bien tolérer toutes vos intempérances de langage ; je ne puis pas souffrir que vous trompiez l'opinion publique.

Vous terminez votre violent article du 5 décembre par ces mots : « Maintenant, pour ce qui m'est purement personnel, je ne dirai que deux mots à mes peu estimables adversaires, et ceci s'adresse à ceux qui signent, et plus encore à ceux qui ne signent pas. »

« Vous êtes des lâches, messieurs ; car vous m'insultez journellement, et vous n'avez pas le courage de me rendre raison des insultes que vous m'adressez. »

Appelez-vous cela ne pas insulter les gens ?

Pour mériter des plaintes aussi amères, il faut que MM. Laytou, Du Bousquet, d'autres et moi, nous vous ayons fortement offensé. Je n'ai vu nulle part que ces MM. l'aient fait ; de toute nécessité, il faut que ce soit moi qui vous aie entraîné dans la boue.

Voulez-vous, Monsieur Esménard, pour l'édification du public, que nous fassions notre compte ? Les bons comptes font les bons amis.

J'ai relu tous mes articles, pour connaître au juste mon actif. Je n'ai trouvé qu'une seule expression, à votre adresse, qui sortit des limites de la plus pure courtoisie. J'ai dit en parlant de vous : Ce Monsieur, comme je dis aujourd'hui,

dans la matinée.

Ludow avait les dix louis dans sa main crasseuse et croyait rêver.

— Allons, c'est entendu, n'y manque pas, dit Severino, qui ne tenait pas à rester plus longtemps sur le boulevard en semblable compagnie.

Demeuré seul, Ludow alla un instant à l'aventure, ne comprenant pas trop bien ce qui venait du lui arriver.

— Comment ! se disait-il, moi qui me croyais pincé, et au lieu de m'arrêter on me donne de l'or !

Et il tenait toujours dans sa main les dix louis, car ses poches étaient dans un tel état de débâclement qu'il n'osait pas leur confier ce trésor.

Il entra chez un marchand de vin, se fit servir des huitres, des côtelettes et but plusieurs litres à seize. Vers minuit, lorsqu'on le mit à la porte, il était complètement gris ; mais il avait encore le sentiment de la conservation, car il tenait ferme, dans ses mains, ses louis et sa monnaie.

Une heure après, il frappait à la porte d'un garni infect, et demandait, au grand étonnement du logeur, une chambre pour lui tout seul.

Le lendemain à l'heure convenue, il se présenta rue Laffite, numéro 5. Il était tout vêtu de noir, et n'eût été la dégradation empreinte sur son visage naturellement mauvais, on l'eût pris pour un simple employé aux pompes funèbres.

Il fut introduit auprès de Severino. Celui-ci,

en parlant de MM. Du Bousquet et Laytou : Ces Messieurs. Cette expression vous a blessé cependant, je la retire alors ; vous ne me devez plus rien.

Vous êtes plus généreux, vous, et vous m'avez fait bien d'autres avances. Tant pis pour vous, Monsieur, vous les perdez ; je suis fort mauvais débiteur.

Vous m'avez appelé 1° énergumène ; 2° pitre, charlatan, ridicule, homme de mauvaise foi, officieux flatteur, impudent, insulteur ; 3° Ebouffant, factieux, souteneur, limier de police ; 4° Enfin, dans votre n° du 5 décembre, collectivement cette fois, vous m'appelez : insolent, pantin, oie, et finalement, lâche.

Prenez-vous ces expressions pour des gracieusetés ? Pourquoi vous être arrêté si tôt ? Cela ne vous eût guère coûté, je suppose, de m'appeler faquin.

« Vous ne craignez pas qu'on rie de vous, quand sérieusement, à la face de tout un public, vous vous plaignez de mes insultes ? M. Esménard, vous n'y pensez pas. Les écrivains d'une autre feuille, partageant nos convictions politiques, vous ont, il vrai, raillé plus d'une fois, et certes vous le méritez bien. »

Eh quoi ! vous allez vous vantant partout de succès universitaires ou littéraires, je ne sais pas trop : dans votre livre, vous vous assimilez à Dante et à Mère dans une certaine mesure ; vous posez en personnage fatal, en Catilina, et vous voulez que nous, méridionaux, nous restions froids ?

Croyez-moi, cher Monsieur, cessez d'entretenir le public de nos individualités. Nos deux personnalités ne sont pas assez considérables pour que nos concitoyens aient à s'en occuper. Continuez décemment à plaider la cause du personnage qui vous paie pour cela, et laissez moi travailler, dans la mesure de mes forces, au triomphe de la liberté et de la civilisation. Nous serons avant peu, l'un et l'autre jugés, ainsi que nos principes. Soyons adversaires, mais adversaires généreux.

Je termine, Monsieur : Je suis fort indifférent à vos insultes, je ne vous écrirai plus à cet égard, quoi que vous me puissiez dire, non plus que je vous demanderai ni réparation, ni rétractation, je ne crois pas en avoir besoin.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

René VERINCIP.

après l'avoir examiné un instant comprit qu'il ne pouvait, sans éveiller l'attention autour de lui, causer longtemps avec un pareil homme dans son cabinet.

— Je suis très-occupé maintenant, lui dit-il, mais trouve-toi ce soir au coin de la rue sur le boulevard ; nous dînerons ensemble et pourrons causer tout à l'aise.

— A quelle heure ?

— Vers six heures et demie.

Severino se leva et Ludow prit congé de lui.

A l'heure indiquée, nos deux personnages se rencontrèrent sur le boulevard. Il rentrèrent au restaurant de la Maison dorée, et se firent ouvrir un cabinet.

Ils y demeurèrent bien trois heures. Vers la fin du repas ils causaient très-bas, précaution inutile pour nous, car ils s'exprimaient en langue suédoise.

On eût pu remarquer, au dessert, que Ludow s'était fait familier, et n'était plus, vis-à-vis de Severino, l'humble convive d'aparavant.

Ils descendirent vers onze heures.

— Ainsi, tu verras Trocadero ? lui dit Falkenberg.

— Je vais le voir à l'instant à la Bibine.

— Tâche de ne pas te griser.

— J'en ai tant l'habitude, qu'il n'y a plus de danger.

Et ces deux hommes, qu'un complot inconnu mettait au même niveau, se séparèrent. Les débats de l'affaire Cancari avait fait quel-

LA VOIX DU PAYS.

LA

TROISIÈME

Aux Électeurs du Lot,

Mes Chers Concitoyens,

Dans les deux lettres que je vous ai adressées, je vous ai fait connaître mes principes en matière de Liberté. J'ai affirmé que le gouvernement nous avait donné les libertés dont il est question, et qu'elles étaient ou complètes ou en voie de développement.

Ces libertés, cependant, servent de prétexte à nos adversaires ; c'est en leur nom qu'ils font de l'opposition. C'est, disent-ils, pour les obtenir ou les faire fructifier qu'ils veulent organiser une coalition.

Vous pourriez être surpris de la contradiction apparente existant entre mes affirmations et l'organisation de cette coalition ; être étonnés que cette coalition qui n'existait pas en 1852, époque où la liberté dut être limitée dans l'intérêt de l'ordre public, ait pu se former, et que des hommes, ralliés alors, se soient séparés depuis.

Les diverses lois libérales promulguées sont la preuve qu'elles l'ont été ou qu'elles le seront.

Dans un travail embrassant un autre ordre d'idées que celui-ci, je montrerai avec détail, l'augmentation réglée, continue de ces libertés et les efforts parallèles tentés en faveur de la société et de la civilisation.

Aujourd'hui, je me bornerai à vous expliquer pourquoi la coalition est prêchée entre les partis, et pourquoi il est bon pour tout citoyen de ne pas y entrer.

1° Pourquoi et comment la coalition s'est elle formée ?

Lors de la création de l'Empire, les divers partis opposants, les républicains exceptés, se rallièrent soit par crainte de l'anarchie, soit avec l'espoir que le système nouveau couronnerait leurs secrètes espérances. Ils se trompaient, du moins en partie.

Tout gouvernement qui se respecte et qui veut durer doit veiller au bonheur de tous les citoyens, qu'ils soient amis ou ennemis. Il doit, autant que possible, répondre à

toutes les aspirations, et donner à chacun les satisfactions qu'il désire pourvu qu'elles ne nuisent pas sûrement à autrui.

C'est ce que fit le gouvernement ; c'est ce qui a amené la coalition.

Chacun des partis, voulant voir le gouvernement se conduire d'après ses principes propres, s'est irrité des satisfactions données aux autres :

Les réactionnaires quand même, les partisans de l'immobilisme, que le gouvernement marchât en avant et donnât quelque satisfaction aux progressistes impatientes.

Ceux-ci ont été mécontents de voir qu'ils n'étaient pas suivis jusques dans leurs désirs les plus immodérés, et que les premiers recussent, eux aussi, en temps, la protection qui leur est due.

Pendant quelque temps ces partis divers ont lutté les uns contre les autres ; ils se sont portés des coups violents. Puis, il y a eu relâche ; on s'est regardé, on s'est rapproché, enfin on s'est coalisé, remettant la continuation de la lutte à plus tard.

Les hommes calmes, évidemment, n'ont pas abandonné le gouvernement ; les hommes passionnés seuls sont entrés dans la ligue contre l'ennemi commun.

Voilà, mes chers Concitoyens, comment la coalition s'est formée. La sagesse, la prudence, la générosité même du gouvernement l'ont amenée. Elle est née de la haine et de l'envie. Le bien public, qui n'est pas en danger supposable, lui sert de prétexte avouable ;

2° Les bons citoyens doivent-ils y entrer ? Je réponds, non ; et cela pour deux raisons :

1° C'est que la coalition, si elle réussissait, je l'ai déjà démontré dans un autre article, rendrait tout gouvernement impossible, et fatalement nous mènerait à l'anarchie ; 2° C'est que, dût-elle ne réussir qu'en partie, il n'y aurait pas moins danger.

Le gouvernement a besoin de conseillers sincères. Les hommes à lui complètement dévoués, bien qu'ils soient susceptibles de se tromper, soit que personne sentent le besoin de le guider vers le bien, et ils le font mieux que personne. Quand notre ennemi nous conseille, quand celui qui veut notre perte, se mêle de nous guider, ne devons-nous pas craindre, avec quelque raison, qu'il veuille nous faire faire fausse route ? L'Etat, qui sait la haine des opposants, ne serait-il

Un soir, vers minuit, une certaine émotion régnait aux alentours du nouvel opéra. Dans une des rues désertes avoisinantes, où les maisons sont en démolition et en construction, on venait de trouver le corps d'un homme assassiné. Comme il respirait encore, on le transporta chez un pharmacien de la chaussée d'Antin. Là, en visitant ses papiers on apprit son nom.

C'était le comte de Monterossi. Il fut porté à son domicile, boulevard Haussmann.

La comtesse sa femme fut aussitôt instruite, par voie télégraphique, de ce fatal événement.

XII

LUDOW A SES PLAISIRS.

Cet assassinat produisit une profonde émotion dans Paris. On ne s'expliquait pas par quel concours de circonstances fatales, la maison Falkenberg et Co, déjà frappée dans ses intérêts, se trouvait de nouveau atteinte par la mort de son associé.

Cette affaire fut confiée à un juge d'instruction habile, et, pendant un mois la police — au dire des faits divers des journaux — fut sur les traces de l'assassin.

Severino avait été prévenu un des premiers et s'était rendu à la hâte au chevet du lit où reposait inanimé le comte de Monterossi. Il le veilla toute la nuit.

Revue des Journaux

UN ENSEIGNEMENT.

Nous espérons bien toucher enfin au terme de l'incident Baudin. La manifestation avortée du 3 décembre paraît en être le dernier acte. Il s'est fait assez de bruit et d'agitation dans ce lieu de repos éternel où la voix des passions politiques ne devrait jamais pénétrer. Laissons en paix les hommes morts et les choses mortes, et ne les soulevons plus de leur cercueil muet pour jeter leur cadavre dans les luttes violentes des partis et faire de leur linéol le drapeau des révolutions.

Cette protestation insensée n'a été qu'une profanation impie. Ceux qui l'ont provoquée ont outragé tout à la fois la majesté de la mort, la majesté des lois, la majesté de la souveraineté nationale. Triple faute qui a légitimé contre eux le blâme des honnêtes gens et les sévérités des tribunaux, gardiens, les uns et les autres, de l'ordre public audacieusement troublé et des institutions ouvertement menacées.

Après ces turbulences impolitiques, nous a lons entrer dans une nouvelle phase d'apaisement. Ce qu'on de mieux à faire les organes de l'opposition, même la plus avancée, c'est de prêcher le calme à leur parti. Nous sommes convaincus qu'ils apprécieront assez sagement la situation pour prendre résolument cette attitude pacifique, la seule honorable et utile dans les circonstances actuelles, et nous nous plaisons à croire que les événements regrettables qui, depuis un mois, tiennent l'opinion publique en éveil, ne seront plus désormais qu'un souvenir.

Mais ce souvenir contient plus d'un enseignement, et la façon n'en doit être perdue pour personne.

Tous les bons citoyens reconnaîtront que le gouvernement a agi, en cette occasion, non-seulement comme il en avait le droit, mais comme il en avait le devoir. Il porte la double responsabilité du maintien de l'ordre et de l'avenir de la liberté. Il est tenu de ne laisser ni compromettre l'ordre, ni discréditer la liberté par la violence des passions révolutionnaires.

Le gouvernement a fait preuve de résolution et de force; il a bien fait. Il a mieux aimé prévenir le mal que le réprimer; il a bien fait. Il a empêché une manifestation hostile qu'il aurait, sans doute, été obligé de combattre et de dissiper violemment; il a bien fait.

Le pays tout entier l'approuve sans réserve, parce que le pays est l'ennemi du désordre, parce que tout le monde redoute le retour de ces tumultes de la rue qui, à d'autres époques, ont été si funestes à la liberté et à la prospérité de la France; parce qu'enfin, s'il veut fermement le progrès, il le veut sans secousse et sans révolution.

Que les fauteurs de troubles parcourent la France; ils entendront partout une immense majorité, sincèrement libérale mais énergiquement conservatrice, protester contre les tentatives coupables qui, depuis quelque temps, troublent la paix publique. Partout ils entendront les gens sensés se demander avec anxiété si les vieux partis révolutionnaires veulent nous ramener aux jours néfastes de nos guerres civiles. Et partout ils entendront applaudir à l'énergie que le gouvernement déploie.

Il faut qu'ils se pénétrant de cette vérité: que la France n'est pas avec eux et que l'administration est bien décidée à employer toute la force légale et toute la force matérielle dont elle dispose, pour étouffer dans leur principe et comprimer dans leur explo-

Le Fou et son jardin. — Fable.

Pauvres humains, ne demandons
Que le raisonnable à la vie;
Ses fruits ne sont pas toujours bons:
Une fleur est si tôt flétrie!

Certain fou, le plus fou de tous les jardiniers,
Tirait de son jardin récolte suffisante.
Ses arbres n'étaient point à fleurir les derniers,
La fleur donnait son fruit, la poire jaunissante
Mûrissait à l'automne, enfin chacun faisait
Tout ce qu'il pouvait faire, et cependant notre homme
N'était jamais content; il les injurait;
Mais eux, sans se fâcher, allaient leur train: en somme
Ils n'étaient point méchants, et, si parfois leurs fruits
N'étaient pas aussi bons dans toutes les années,
Si la bise d'avril et la glace des nuits,
Ou bien la grêle en cor de damnables journées,
Réduisaient la récolte, ils n'étaient point, pour ça
Pires que leurs pareils. Et cependant le maître.
Les voyait rarement d'un bon œil. — « Que fait là
« Ce diable de pommier, disait-il, c'est un traître!
« Je n'aime pas la pomme, elle nous a perdus!
« Tu veux donc jusqu'au bout laisser mon eloquence,
« Coquin! et mes sermons ne sont point entendus.
« J'ai beau te répéter que de notre innocence
« Tu fus le corrupteur, qu'il faudrait l'amender
« Et donner d'autre fruit qu'un fruit si condamnable,
« Que ce n'est point pourtant beaucoup te demander,
« Puisqu'on en compte tant un goût plus agréable,
« Que tu pourrais porter la prune ou le brugnou
« Au lieu de produire ton éternelle pomme,
« Drôle! tu ne dis mot, et fais signe que non
« En remuant la tête ainsi que fait un homme. »

personnellement froissé de l'échec qui lui avait éprouvé dans sa mission d'intercéder au Vatican en faveur des condamnés et rappelé par M. Menabrea, qui tient à n'être pas même soupçonné par le parti avancé, d'entretenir, à Rome, une sorte d'envoyé officieux, après ce qui vient de ce passer.

Certains journaux parlent des démarches qu'aurait faites le gouvernement de Victor Emmanuel par l'entremise de la diplomatie étrangère, pour sauver la vie à Monti et à Tognetti. Aucun diplomate, accrédité à Rome, n'a reçu de son gouvernement l'ordre d'appuyer la tentative de M. F. M. Odo Russell s'en défend autant que M. de Bonneville.

Monti était né à Fermo, dans l'ancien Etat du Pape. Il avait été élevé au collège des Jésuites de cette ville et il fut même question, un instant, de l'admettre au noviciat. C'est un de ses anciens professeurs, le P. Blasi, qui l'a assisté au dernier moment.

La mère de Tognetti est dangereusement malade.

Il y a à Rome un cimetière spécial pour les protestants. Les épitaphes doivent être approuvées par un dominicain chargé, avec le titre de Maître du Sacré-Palais, de la révision, au point de vue de la foi et des mœurs, de tout ce qui s'imprime dans la ville. Des protestants influents se sont plaints récemment à Pie IX du refus de ce moine de laisser graver sur les tombes du cimetière des aspirations au séjour céleste, la plupart tirées de l'Ecriture sainte. Le Pape leur a donné gain de cause.

Le général Dumont reviendra à son poste au commencement de janvier. Rien ne fait pressentir, pour le moment, que le corps de troupes françaises, laissé à la garde de l'Etat pontifical doive être rappelé.

L'armement des troupes du Pape s'effectue sans relâche. Dans le mois de novembre dernier, l'administration militaire a reçu successivement le 12, par le Janus, de la marine française, un premier chargement de fusils à tabatière et de cartouches achetés dans les arsenaux français par les comités catholiques; le 7, par le Dix Décembre, de la même marine, un second chargement de fusils à tabatière et de cartouches avec deux pièces de montagne et leur attirail; le 21, par le Prince Napoléon, de la compagnie Valery, un envoi de fusils Remington; le 28, par le Colomb, de la même compagnie, un second envoi de Remingtons et de cartouches, avec du matériel d'artillerie. Le Janus, revenu hier soir, apporte 21 caisses de fusils à tabatière, 70 de cartouches et 80 barils de poudre.

Pour extrait: A. Layton.

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance parisienne:

On dit que, dans les faubourgs, les directeurs d'osines et les chefs d'ateliers ont fait une active propagande pour détourner leurs ouvriers ou employés de la manifestation qui devait avoir lieu jeudi, au cimetière Montmartre. C'était prêcher des convertis. L'ouvrier, pas plus à Paris qu'en province, ne veut entendre parler d'une nouvelle révolution. Ce qu'il y perdrait est positif; ce qu'il y gagnerait est chimérique. Quant à la bourgeoisie, marchande ou industrielle, rentière ou hypothécaire, elle ouvre enfin les yeux et voit où tendent les socialistes retardataires. C'est le cas de dire: *Mieux vaut tard que jamais!* Car au train railleur et injuste dont y allaient certains groupes de la classe aisée et lettrée, on était tenté de croire qu'ils faisaient cause commune avec les adversaires de la vraie liberté aussi étrangère aux excès de la presse ou du club que le progrès rationnel est antipathique, aux rêveries du socialisme niveleur et spoliateur.

— Comment! déjà?... lorsque nous sommes si bien ensemble! à peine est-il neuf heures.

— C'est que vous ne m'amusez pas, et je préfère aller à mes plaisirs.

Ludow demanda l'addition et paya.

— Si tu m'en crois, Trocadero, nous irons terminer notre soirée à la Bibine. Nous rencontrerons là des professeurs secondaires et tu les épateras.

Mais Trocadero ne se sentait pas la force d'épater personne. Il avait presque vidé le reste du flacon de genièvre de Ludow, et parvenait par gradations visibles au mort-ivre.

Ludow abandonna ses deux amis, descendit la rue de Bièvre et se trouva sur le quai.

Nous allons le suivre, afin de voir comment il ira à ses plaisirs.

Il était très ivre, mais de son ivresse quotidienne qui ne l'incommodait nullement.

Cesoir là il avait le genièvre réveur, car il marchait en chantonnant une ballade suédoise. Son esprit se reportait vers les tavernes de Stockholm et même le souvenir des fêtes scandinaves souriait à son esprit obscur et obscurci.

Il errait le long du fleuve, et se voyant seul, il se mit peu à peu, par des préludes fredonnant à chanter haut. C'était un refrain populaire que tout Suédois nostalgique se plaît à répéter après boire.

(La suite au prochain numéro.)

20 ans. « Nous applaudissons, dit le Pueblo, de grand cœur à cette mesure: il est juste que celui qui peut se faire tuer pour la patrie, puisse et doive avoir le droit de voter. »

On parle à Florence d'un projet de loi dont serait prochainement saisi le parlement de Florence, et qui allouerait une pension à la famille des assassins, Monti et Tognetti. L'Opinion nationale publie le texte de ce projet. Il est dû à la plume du député Arrivabène. La rente allouée à la veuve de Monti serait de 2,000 fr. par an. La pension du père de Tognetti, serait de 1,000. Le projet a été signé par 31 députés. Attendons la discussion.

La Turquie annonce qu'un bateau nolisé par l'état est parti des Dardanelles, avec des troupes à bord, pour une destination inconnue. On croit que les armements ostensibles tolérés par le gouvernement hellénique provoqueront des mesures rigoureuses de la Porte.

Pour le bulletin politique: A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 6 décembre.

Hier, une manifestation républicaine en armes a eu lieu au port Sainte-Marie à Cadix. Sommés de déposer leur armes, les républicains ont refusé et ont dressé une barricade. Cette barricade a été attaquée et prise d'assaut par les troupes de la marine, et les républicains ont été dispersés.

La Gazette de Madrid publie le décret du conseil du ministre qui fixe les élections pour les Cortès au 15, 16, 17 et 18 janvier et la réunion des Cortès au 11 février.

Un long décret de M. Zorillo a pour objet de faire rentrer dans le droit commun diverses catégories de personnes et d'affaires civiles et criminelles et supprime la juridiction spéciale des finances ainsi que les tribunaux de commerce.

La Gazette publie divers télégrammes relatifs aux troubles qui ont eu lieu dans le port Sainte-Marie et à Cadix.

Un autre télégramme annonce qu'hier à Taragone une manifestation monarchique a été troublée par des individus appartenant au parti républicain qui ont brisé le drapeau. Le gouverneur, dont l'autorité a été méconnaue, a dû recourir à l'emploi de la force publique. Après une charge de cavalerie, l'ordre a été complètement rétabli. Il n'y a eu aucun blessé.

Madrid, 7 décembre.

Ce matin, les ouvriers employés par la ville ont refusé de travailler par suite de la réduction annoncée hier, d'un réal sur le prix de la journée de travail.

La garde nationale, qui a été convoquée, se montre entièrement favorable au gouvernement. Tout fait espérer qu'il n'y aura pas de désordre sérieux.

ROME.

On écrit de Rome, le 3 décembre 1868: Les divers partis politiques continuent à apprécier, chacun à son point de vue, l'exécution de Monti et de Tognetti. L'émotion est toujours considérable, mais la tranquillité matérielle ne paraît pas devoir être troublée. Depuis l'événement, le Pape qui croit avoir accompli un devoir de conscience en ratifiant la condamnation et qui avait d'ailleurs longuement pesé le pour et le contre avec son confesseur et des théologiens, a fait plusieurs fois sa promenade habituelle, dans l'après-midi. Le parti unitaire s'est abstenu de toute démonstration extérieure.

Le comte Fe d'Ostiano a quitté Rome,

— Tu es mon meilleur élève, lui disait-il, et je prétends, si je deviens démissionnaire, que tu me remplaces à la Bibine. Dès aujourd'hui je te nomme mon suppléant.

— Eh! je me fiche pas mal de te remplacer!... Tu crois donc que je te prends au sérieux, vieux soiffard?

— Vieux soiffard!... Me traiter de la sorte! fit le Professeur indigné, moi qui suis à la veille de devenir célèbre!... Moi qui ai envoyé des notes au baron Brisse sur la préparation de l'absinthe!...

— Ah ça! l'aurez-vous bientôt fini tous les deux? dit Ludow. Vous n'êtes pas amusants, et je commence de me repentir d'avoir admis à ma table deux toqués de votre espèce. Heureusement que je vais vous laisser!...

— Oh! pas encore, ami!... supplia le Professeur, au moins un litre avant de nous séparer!...

— Deux litres!... ajouta Trocadero.

— Trois litres! commanda Ludow au garçon.

On apporta les trois bouteilles. Le Professeur ne vidait pas dans son verre, il précipitait comme s'il eût fait son cours d'absinthe. Trocadero devenait bleu.

Ludow demanda du genièvre, en absorba plusieurs verres, ce qui le rendit aussitôt verdâtre.

— Le Professeur avait réserve pour lui la nuance plombée.

— Allons, mes amis, je vous quitte, dit Ludow

pas coupable de ne pas s'en défier? Aurait-il tort de craindre des pièges?

Alors nous, qui voulons le maintien de ce qui est, nous, qui voulons que l'empire puisse mener son œuvre à bonne fin, nous ne devons pas introduire dans ses conseils des hommes que nous savons vouloir lui être hostiles. Certainement on nous dira qu'en entrant au palais Bourbon, les haines sont oubliées et qu'on ne voit plus que la chose publique. N'y croyons pas. En politique tout parti qui s'abstient abdique, a écrit avec raison, M. de Lamartine. Et les partis sont loin d'avoir abdiqué, croyons-le. Chaque jour, leurs actes les plus divers nous en donnent la preuve; leurs violences nuisent à toute morale et retardent tout véritable progrès libéral.

Du reste, sachons-le bien, et nous le voyons, les hommes dévoués aiment autant que les opposants la civilisation et la liberté, et l'asservissent mieux. Tous les jours, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse pour détruire l'effet des progrès accomplis, les uns en les décriant, les autres en les niant, ils travaillent avec calme, avec réflexion, sans précipitation imprudente. Leur tâche est difficile et laborieuse, leur but noble et élevé; ne venons pas étourdir leur leur créer de nouvelles difficultés, rendre leur leur plus pénible, et les retarder dans leur course vers le mieux.

Recevez, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon respectueux dévouement.

R. VÉRINCIP.

BULLETIN.

Dans un article sur les anniversaires de décembre, le Constitutionnel fait remarquer que la seule crainte des actes turbulents est fatale à l'industrie et au commerce, et que l'unique manifestation qui puisse se concevoir avec le suffrage universel et la perspective des élections, est celle qui doit sortir de l'urne électoral. « Quoi qu'il en soit, ajoute le Constitutionnel, cette journée a prouvé que le gouvernement, bien résolu à maintenir la tranquillité publique, saura, par sa ferme attitude, imposer le respect de l'ordre aux factieux qui tenteraient de le troubler. »

Paris n'a pas cessé un instant d'avoir sa physionomie habituelle d'activité et de sécurité. Tout le monde s'accorde à approuver les mesures vigilantes, prises par l'autorité dans le but de prévenir tout désordre soit au cimetière Montmartre soit sur d'autres points de la ville.

Parmi les personnes qui ont été arrêtées, un grand nombre ont été relâchées après un interrogatoire sommaire. Quelques-unes seulement restent provisoirement incarcérées.

On lit dans la Gazette des Tribunaux du 3:

« La surveillance exercée, hier, au cimetière Montmartre, a été continuée aujourd'hui, et l'autorité a dû faire évacuer ce cimetière; où s'étaient rendues, dans un but évidemment tout autre que celui de devoirs religieux à remplir, un grand nombre de personnes. Les portes ayant été fermées, des groupes se sont formés sur quelques points de l'ancien boulevard extérieur, et des arrestations ont été opérées. »

Le Pueblo, journal madrilène, dit que l'on étendra le droit de vote aux jeunes gens de

mais la distance qui la séparait de Paris ne lui permit pas d'arriver à temps pour voir une dernière fois celui qui avait été son époux. Elle ne trouva qu'une tombe sur laquelle accompagnée de son ami Severino, elle alla pleurer.

Nous dirons plus loin les douleurs de cette femme et le deuil immense dont son cœur fut enveloppé.

Et nous allons nous occuper un moment d'un personnage pour qui l'existence n'était pas si désolative. C'est de Ludow que nous voulons parler.

Ludow vivait bien, mais d'après les goûts de sa nature peu délicate. Quoiqu'il eût de l'or dans ses poches, il ne fréquentait pas les cabarets luxueux ni les hôtels de premier ordre. Le bouge l'attirait quand même. Il se grisait plus régulièrement que jamais, et lorsqu'il pensait à Karyn, il éclatait de rire.

Ce soir-là il donnait à dîner dans un cabaret de la rue de Bièvre, une des plus sales de Paris, et dans laquelle à une époque où les poètes ne descendaient pas à l'hôtel du Louvre, Dante habitait.

Ludow n'avait que deux invités, deux charmants convives avec lesquels nous avons déjà fait connaissance: Trocadero et le Professeur.

Trocadero était presque bien mis, mais le Professeur avait toujours la même tenue sordide, mais digne.

Depuis quelque temps, le Professeur ne quittait

sion ces agitations populaires qui ne sont que la révolte des factions contre la souveraineté des lois.

En agissant ainsi, le gouvernement fait preuve de la loyauté et de la fermeté de sa politique libérale.

D'autres gouvernements désireux de réagir contre la liberté ont cherché dans les émeutes de la rue des prétextes faciles pour grandir les lois anti-libérales. Ils laissent grandir le danger pour réclamer de plus violents remèdes contre les audaces des partis, et c'est du lendemain d'une victoire de l'ordre que dattent toujours les législations les plus restrictives des libertés publiques. C'est l'expédient et c'est l'arme des pouvoirs faibles.

L'Empire est trop fort pour avoir besoin de recourir à cette politique tortueuse. Il sait qu'il peut écraser l'émeute si elle éclate; mais il aime mieux l'empêcher d'éclater et éviter une lutte toujours regrettable même quand elle est juste.

Eh bien, c'est là la preuve la plus éclatante de son libéralisme. Il se montre ce qu'il est, assez puissant, non pas seulement pour vaincre ses ennemis, mais pour les contenir. Et, en attestant ainsi sa force préventive, il atteste sa volonté de maintenir et de faire respecter toutes les libertés qu'il a fondées.

S'il avait voulu profiter, dans un sentiment réactionnaire, des fautes et des excès du parti de la Révolution, rien n'eût été plus facile hier que de laisser le champ libre aux manifestations qui se préparaient. L'ordre public troublé, la cité émue, la société menacée, c'était plus qu'il n'en fallait pour autoriser des mesures exceptionnelles de sûreté publique et déterminer un pas en arrière dans la voie des progrès libéraux.

Au lieu de cela, on a mis en mouvement quelques troupes et quelques sergents de ville; les perturbateurs ont renoncé à leurs projets; l'ordre a été maintenu, et il n'y a eu à sévir ni contre des désordres matériels par la force des armes, ni contre des périls politiques par la force des lois.

Ainsi, du même coup, grâce à une attitude ferme et à des précautions intelligentes, le gouvernement, par le seul témoignage de sa force, a rassuré ses amis et découragé ses ennemis.

L'enseignement qu'il faut tirer des faits auxquels nous venons d'assister est donc celui-ci:

La force du gouvernement est immense; les agitateurs sont peu nombreux et impuissants; le pays applaudit à l'énergie de l'autorité.

Le pouvoir, en prouvant qu'il peut contenir et réprimer les partis hostiles, a prouvé en même temps qu'il peut supporter le feu régulier des institutions libérales et la loyale discussion des opinions pacifiques.

A ce double point de vue, il a remporté une égale victoire contre la Révolution, qui provoquait le désordre pour le renverser, et contre la réaction, qui eût profité du désordre pour le faire rétrograder.

(J. COHEN. — France).

CONSTITUTIONNEL.

Grande querelle entre le Siècle et la Gazette de France, s'écrie le Constitutionnel!

« Le Siècle, fatigué d'une union électorale de six années qui n'a pas donné tous les résultats qu'il devait raisonnablement en attendre, prétend, fait observer M. Robert Michelle, régagner son indépendance, reprendre sa liberté d'action; aller où bon lui semble, voter comme il lui plaît, se consacrer à ses amis particuliers, en un mot, il veut rompre et le dit fort

« Des prunes de Monsieur!... je t'ai dit, entêté, « Que leur couleur, leur goût, m'étaient désagréables. « J'aime la Reine-Claude, il faudra l'en charger: « Voilà vraiment un fruit d'une esquisse nature, « Parfumé, rose et doux, excellent à manger, « Délicieux aussi pour mettre en confiture; « Je veux en voir parait; la pêche, l'abricot, « Sont aussi de bons fruits, je veux que l'on m'en

[donne!]
« Vous entendez vous tous! Je ferai du fagot
« Avec vos troncs maudits, si je vois qu'on raisonne!
« Je vous arracherai! » — Notre fol, un beau jour,
Le jardin vraiment d'un accès de rage.
Le jardin dévasté, pitoyable séjour,
Ne donna plus de fleurs, ni de fruits ni d'ombrage.
Hé! hé! que j'en connais, de ces obstinés fous,
Qui veulent récolter toujours poires et prune!
Les fruits ne sont jamais assez fins pour leurs goûts,
La grêle et les frimas, fréquentes infortunes,
Les rendent furieux; ils demandent toujours
A l'arbre du bon Dieu bien plus qu'il ne peut faire;
Ils veulent l'abricot la pêche et son velours,
Ou bien à tous les vents ils jettent leur colère:
Et les plus fous d'entre eux, quand l'arbre répond: non
En remuant la tête ainsi que fait un homme,
L'arrachent blasphémant, et pourtant l'arbre est bon,
Mais il ne peut donner de pêche au lieu de pomme.
Et bien, l'arbre est la vie, et quoiconque en son ciel
Ne veut que champs d'azur et que nuages roses,
Quoiconque veut toujours en sa coupe du miel,
Quoiconque veut cueillir sans épines les roses,
Celui-là, c'est le fou! Quand l'orage mugit,
Quand, en buvant sa coupe, il rencontre l'absinthe,
Quand son doigt au rosier se pique et se rougit,
Il éclate en sanglots, en ridicule plainte,
Et bientôt, furieux, hélas! ce pauvre fou
Coupe l'arbre de vie en sa manie étrange,
Pour le planer, maudit et brisé, dans le trou
Où toute plante humaine en noir fumier se change.

nettement. » Cela ne fait pas l'affaire de la Gazette de France. Le divorce est d'autant moins dans ses goûts, qu'elle ne se croit plus en âge de contracter une nouvelle alliance.

« A l'en croire, l'Union libérale est bel et bien un mariage et non pas une de ces liaisons passagères que nous l'intérêt du moment et que les circonstances dénouent sans autre forme de procès.

Le Siècle qui applique à la politique les doctrines de M^{me} Minck sur l'union libre se dogmatise, et la Gazette de France le poursuit et l'accuse aigrement de le tromper avec l'Etendard.

« Le Siècle et l'Etendard, s'écrie-t-elle si tendrement unis !... »

« Cette petite scène imitée de Molière, est des plus divertissantes. Jusqu'à présent le dernier mot appartient à la Gazette de France, qui menace le Siècle de ses plus redoutables colères et réclame son affection avec des injures, des violences, des menaces, qui rappellent cette formule révolutionnaire : La Fraternité ou la mort ! ainsi commentée par Rivarol. « Sois mon frère ou je te tue »

Pour extrait : A. Layton

Bulletin Vinicole

Correspondance des Départements.

Aniane (Hérault), 3 décembre. — Depuis quelques temps le commerce s'abstient ; quelques jours après la récolte, il s'est fait des achats assez importants, mais aujourd'hui c'est bien calme, les négociants ne paraissent pas disposés à acheter, et les producteurs sont trop tenaces.

Lézignan (Aude), 3 décembre. — Comme dans la plus grande partie du Midi le froid de l'hiver et ensuite la sécheresse ont beaucoup amoindri la récolte des vins de 1868. Cependant, dans l'ensemble des communes du canton de Lézignan, il n'y a eu qu'un déficit d'environ un sixième en comparaison de la précédente récolte.

Ligny (Meuse), 3 décembre. — La vigne est débarrassée de ses échafas et de tous les légumes que certains vigneronniers y plantent à tort à profusion, ce qui nuit à la maturité du fruit et celle de la vigne.

Cependant on remarque avec bonheur que le sarment a acquis, cette année, une parfaite maturité, et que, sauf le verglas ou la jarretière, tout est destiné au provinage pour y être employé.

(Moniteur vinicole.)

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: JOURS, FÊTE, FOIRS, and dates for the month of December.

Chronique locale.

AVIS IMPORTANT.

Dans un précédent avis nous avons promis à nos abonnés le compte-rendu analytique des Chambres, moyennant une augmentation de 4 fr. au prix d'abonnement. Nous rappelons que pour pouvoir offrir cet avantage à nos souscripteurs, il faut que tous sans exception envoient leur adhésion. Les chambres se réuniront dans un mois, il n'y a donc pas un instant à perdre.

On nous écrit de Montcuq : La foire de Montcuq du 4 décembre a été fort belle. Les transactions ont été nombreuses et conclues à des prix raisonnables. Pores gras vendus 47 fr. les 50 kil. ; — Veaux, 0,55 le kil. ; — Blé 24 fr. 50 l'hect. — Mais 12 fr. — Noix 6 fr. 50. — Cerneaux 20 fr. — Châtaignes 6 fr. 50. — Volaille 0,50. — Pigeons 0,50. — Oeufs 0,85 c. la douzaine. — La Truffe noire 3 à 3 fr. 50 la livre.

On nous écrit de Souillac : Le 3 du courant, vers neuf heures du matin, le jeune Pécouyot, Marcelin, âgé de six ans, de la commune de Lachapelle-Auzac, a été trouvé noyé dans la turbine du moulin des Quatre-Vents, sur le ruisseau de Borize, commune de Souillac. D'après les renseignements recueillis, il résulte que cet enfant, en s'amusan, serait tombé dans l'étang de l'usine, appartenant à M. Martine et que le courant l'aurait entraîné.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 7 au 14 novembre 1868. Rhetorique. Discours français. — 1 Clédél; 2 Carbonel. Version grecque. — 1 Tardieu; 2 Agard. Version grecque. — 1 Painchenat; 2 Tulet. Calcul. — 1 Rigal; 2 Largeteau. Ecriture. — 1 Delmas (Jean); 2 Canihac. Ecriture. — 1 Mauvet (Emmanuel); 2 Daymard. Ecriture. — 1 Valmyr; 2 Lescole. Classe préparatoire Première division. Calcul. — 1 Caynac; 2 Castagné. Calcul. — 1 Limayrac; 2 Bonet. Enseignement spécial, deuxième année. Comptabilité. — 1 Imbert; 2 Mandelli. Comptabilité. — 1 Andrieu; 2 Garrigou. Mathématiques. — 1 Constant; 2 Lamèle. Le Proviseur, RICHAUD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 9 décembre. Naissances. Taillade (Sophie), rue Daurade. — Fourastie (Adolphe), St-Georges. Décès. Ayot (Jean), propriétaire, 78 ans (né au Montat, Lot), à St-Georges. — Condere (Marie), 22 ans, (épouse Jean Costes), Port-Bullier. — Brousse (Augustin), ex-instituteur, âgé de 67 ans, rue Petite-Barre. — Mespoulié (Jeanne), 22 ans, (épouse Andrieu), rue Impériale. — Enfants (Jumeaux), né-mort des époux Grézes et Gibert.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 Décembre 1868. 26 versements dont 3 nouveaux 3,074 3 remboursements dont 1 pour solde 504 50 Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Départements

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE

(AIX). Présidence de M. Rigaud. Audience du 3 décembre 1868.

LES EMPOISONNEUSES DE MARSEILLE. — SEPT ACCUSÉS ET TROIS EMPOISONNÉS.

Depuis les premiers jours de septembre dernier, la publicité s'est tellement occupée des empoisonneuses de Marseille et de l'herboriste Joye, que toute préface à ce procès devient inutile.

L'acte d'accusation qu'on va lire rectifiera quelques erreurs de détails commises par les récits antérieurs et révélera des faits bien nouveaux pour le public.

Voici dans quel rang l'accusation a classé les sept accusés :

- 1° Autrand (Marie), veuve Ville, marchande de faïences, âgée de quarante et un ans, née à Marseille, défendue par M^e Bremond ;
2° Alavena (Marie-Rose), dite Rosine, veuve Salvago, porteuse, âgée de trente ans, née à Vintimiglia (Italie), défendue par M^e Bouteille ;
3° Duguet (Josephine), veuve Gabriel, marchande de vin, âgée de vingt ans, née à Marseille, défendue par M^e Bessat ;
4° Joye (Jean-François), herboriste, âgé de quarante-six ans, né à Tavernes (Var), défendu par M^e Chapuis ;
5° Lambert (Françoise), dite Fanny, dite Lamberte, femme Capello, tailleur, âgée de trente-trois ans, née à Saint-Raphaël (Var), défendue par M^e Lebidan ;
6° Olive (Marie-Madeleine-Florence-Baptistine-Colombe), épouse Dye, revendeuse, âgée de quarante-cinq ans, née à Marseille, défendue par M^e Seranon ;
7° Lechien (Palmyre-Louise), épouse Flayol, femme de ménage, âgée de trente-trois ans, née à Villers-sur-Nicole (Nord), défendue par M^e F. Bouteille.

M. le procureur-général Merville occupe le siège du ministère public. Nous donnons le texte de l'acte d'accusation qui vient d'être lu et qui a été rédigé par M. le procureur-général :

Le 23 août dernier, un de MM. les commissaires de police de Marseille recevait d'un ouvrier maçon, le sieur Barthélemy Marino, les plus étranges révélations, et, au premier abord, les

les femmes Ville, Gabriel et Salvago, avaient empoisonné leurs maris avec l'aide et le concours d'un herboriste nommé Joye, et d'une certaine Fanny Lambert, connue dans son quartier comme pratiquant l'art de tirer les cartes.

Comment Marino avait-il la connaissance de ces faits et quelle raison le décidait à les révéler à la justice ? C'est ce qui n'est guère moins étrange que le fond même de ses révélations, et ce qu'il importe d'indiquer tout de suite pour donner la mesure du degré de créance que méritaient ses paroles.

Marino est marié à une femme qui vend des fleurs sur le cours Saint-Louis, où se tiennent habituellement les bouquetières. Vers le 30 août, une femme, qui n'était autre que Fanny Lambert, plus connue sous le nom de Lamberte, vint sur le cours Saint-Louis et y chercha la femme Marino. Celle-ci était absente. Lamberte s'adressa alors à la nommée Angélique Jourdan, dont le pavillon touche à celui qu'occupe la femme Marino et lui tint le singulier langage que voici :

« Dis à Miette Marino qu'elle se tienne sur ses gardes et fasse attention à elle. Son mari a une maîtresse, et cette maîtresse veut la faire mourir à petit feu. Elle est convenue de cela avec l'herboriste qui demeure rue Panier. Si Miette veut s'en convaincre, qu'elle aille chez l'herboriste accompagnée de deux témoins. Elle lui dira qu'elle a un amant, qu'elle veut se débarrasser de son mari et qu'elle vient lui demander du poison. L'herboriste refusera d'abord, mais en lui offrant une bonne somme d'argent il consentira. Alors Miette prendra ses deux compagnes à témoin : elle leur dira que l'herboriste veut l'empoisonner elle-même comme il consent à empoisonner son mari. » Lamberte ajouta, pour fortifier l'avertissement qu'elle croyait devoir donner à l'épouse Marino, que la maîtresse de ce dernier avait déjà empoisonné son propre mari avec le secours de l'herboriste.

Lorsque le lendemain Angélique Jourdan rapporta ces paroles à la femme Marino, celle-ci en fut si troublée qu'elle fondit en larmes ; un peu plus tard, rentrant chez elle, son désespoir n'était point encore apaisé, et ce fut en pleurant qu'elle rapporta à son mari ce qu'elle avait appris. Celui-ci s'efforça de la rassurer en traitant de fable tout ce qu'on avait dit à sa femme ; mais au fond il fut vivement impressionné, car il avait des raisons pour trouver quelque fondement au récit d'Angélique Jourdan, et il résolut d'approfondir ce qui se passait.

Pour cela, il s'adressa d'abord à la femme Ville dont il était effectivement l'amant depuis deux ans. Celle-ci nia tout, excepté ses relations avec l'herboriste chez qui elle était allée récemment, mais, disait-elle, pour traiter d'un fonds de buvette.

La réponse parut à Marino peu satisfaisante, et il continua ses recherches. Il ne fut pas toutefois plus heureux vis-à-vis de la femme Lamberte, qu'il pensait bien être l'auteur de l'avertissement mystérieux transmis par Angélique Jourdan, mais qui assura formellement le contraire. Alors Marino résolut d'aller trouver Joye lui-même, et de recourir au mensonge pour lui arracher la vérité.

« Je suis l'amant de Mme Ville, lui dit-il, et je sais tout ce qui s'est passé. Mais vous n'avez fait que la moitié de la besogne. Je veux vivre librement avec Mme Ville ; pouvez-vous me débarrasser de ma femme ? » A ces mots, François Joye regarda fixement son interlocuteur comme pour savoir s'il lui parlait sincèrement. Il regarda en même temps autour de lui, considéra de nouveau Marino avec anxiété et s'approchant de son oreille, il lui dit : « Etes-vous un homme ? » Marino était profondément ému ; cependant il fit bonne contenance. « Si je n'étais pas un homme, répondit-il, je ne serais pas ici. Mais je vous prie de me dire ce que ma femme souffre autant et aussi longtemps que M. Ville. » Ces paroles achevèrent de rassurer l'herboriste. Son visage reprit un air souriant. « Eh ! qu'à cela ne tienne ! répliqua-t-il. Ce n'est pas moi qui ai soigné M. Ville, c'est cette tripoteuse de Lamberte, qui est à peine bonnée pour tirer les cartes et qui veut se mêler de ce qu'elle ne sait pas. Elle ne pouvait venir à bout de faire mourir le sieur Ville. Mais moi je suis intervenu, et avec ma poudre blanche, je l'ai expédié en quelques jours. Laissez-moi faire, suivez exactement les indications que je vous donnerai, et votre femme ne travaillera pas longtemps. »

Marino demanda alors à Joye de lui donner de la poudre blanche. Il n'en avait pas de préparée, répondit-il, et il fallait d'ailleurs qu'ils s'entendissent. Rendez-vous fut pris pour le lendemain soir, à sept heures, chez la dame Ville.

Cette scène, qui se passait le 24 août, en avait trop appris à Marino pour qu'il ne fût pas curieux d'en savoir davantage.

Le lendemain 24, il alla chez la veuve Ville et lui dit : « Je sais tout. Joye m'a tout déclaré, et il va venir ici tout à l'heure pour s'entendre avec nous. A ton tour, dis-moi la vérité. »

La dame Ville se mit à pleurer et joignit ses vœux à ceux de l'herboriste. Fanny Lambert lui avait d'abord servi d'auxiliaire pour faire périr son mari. Mais dans les derniers temps, elle avait substitué aux anciennes drogues une poudre blanche qui avait précipité le résultat. Cette poudre venait de chez Joye. La femme Ville convint ensuite qu'elle projetait également de faire mourir la femme Marino, et si après ce double décès Marino avait refusé d'unir son sort au sien, elle l'aurait empoisonné lui-même.

A l'heure convenue, Joye arriva ; il demanda à Marino s'il était toujours bien décidé, et, sur la réponse affirmative de ce dernier, l'on convint que Joye apporterait du poison le surlendemain 27 août.

Le 26, qui était un mercredi, Marino se rendit avec sa maîtresse à un cabanon hors de la ville, où ils avaient l'habitude de se réunir. Naturellement l'entretien tomba de nouveau sur l'incident de la veille, et pour entretenir la femme Ville dans la pensée qu'il voulait sérieusement attenter aux jours de sa femme, Marino témoigna la crainte que son crime ne fût découvert. « Que tu es simple, répondit sa maîtresse d'avoir peur pour cela ! nous ne sommes pas les seuls. »

Et c'est alors qu'elle apprit à son amant que deux autres femmes avaient, à sa connaissance, agi vis-à-vis de leur mari comme à l'égard du sien. L'une était une nommée Rosine, porteuse de profession ; l'autre une jeune femme qui vendait du vin rue Fontaine d'Armony et qui

ve Ville elle-même, employé le ministère de Lamberte.

Enfin, le jeudi soir, Joye arrivait chez la veuve Ville avec un paquet d'herbes sèches et un flacon contenant de la poudre blanche. Il tira de ce flacon quelques pincées de poudre qu'il enveloppa dans un papier, remit le tout à Marino avec des instructions détaillées et en l'engageant, vu les indiscrétions de Lamberte, à ne pas en faire usage à Marseille. A quoi Marino répondit que sa femme étant de Manosque, il allait l'y emmener, et que c'était là qu'il lui administrerait le poison. Mais, au lieu d'aller à Manosque, il ne sortit de chez la dame Ville que pour se rendre au bureau du commissaire de police qu'il avait déjà prévenu dans la journée et chez qui il déposa les médicaments qu'on venait de lui remettre. Ces objets, soumis à l'analyse d'un homme de l'art, furent aussitôt reconnus pour être de l'acide arsénieux et des feuilles de belladone.

Telles furent les révélations de Marino. Elles étaient trop précises et trop saisissantes pour qu'on pût tarder à prendre les mesures qu'elles exigeaient. Dans la matinée du 29 août, la justice fit arrêter, avec Joye et Fanny Lambert, les veuves Ville Salvago, dite Rosine, et Gabriel.

L'information qui s'en est suivie a confirmé, en les complétant, les déclarations de Marino. Voici les détails nouveaux que l'on doit ajouter à ceux qui précèdent, en ce qui touche chacun des trois empoisonnements dont les accusés sont appelés à répondre.

I. — EMPOISONNEMENT D'ANTOINE VILLE.

Les époux Ville habitaient à Marseille la rue Beauregard. Le mari avait été tisserand, puis marchand de toiles, et s'étant acquis quelque avance, il s'était retiré des affaires. Plein de confiance en sa femme, qu'il croyait fidèle et qui l'avait été assez longtemps, il restait peu à son domicile, et préférait la fréquentation d'un cercle situé dans son quartier. C'était d'ailleurs un honnête homme, généralement estimé et qui ne laissait à sa femme que trop de liberté, puisqu'elle en usait indignement abusé.

Celle-ci, de son côté, tenait un magasin de faïences et de porcelaines dont elle s'occupait seule, et elle parait avoir eu en outre le maniement de tout l'argent du ménage. Très sensuelle de sa nature, elle confit d'abord ses penchants de libertinage ; mais depuis quelques années elle leur donnait un libre cours, et c'est ainsi qu'après avoir eu d'autres amants, elle avait noué des rapports adultères avec Barthélemy Marino, qui lui avait fait connaître une de ses servantes. Quoiqu'elle eût atteint l'âge de quarante ans, cette passion lui inspira un ardeur déréglée ; on la vit négliger son commerce aussi bien que son ménage, et dépenser follement son argent soit en cadeaux à son amant, soit en partie de plaisir. Elle louait une chambre et un cabanon où ils se donnaient rendez-vous, et les journées que Marino perdait près d'elle, elle lui en payait le prix comme s'il eût travaillé.

Toujours sous l'empire de cette aveugle passion, la femme Ville crut devoir aller consulter Fanny Lambert, renommée dans le quartier pour son habileté à tirer les cartes. Elle voulait savoir de cette femme à quel point son amant l'aimait. Fanny Lambert tenait trop, comme toutes ses semblables, à séduire ses crédules pratiques pour ne pas flatter leurs travers ou leurs vices et elle ne manqua pas de répondre à la dame Ville que son amant lui était bien plus attaché que son mari.

Ces mots devinrent le point de départ du détestable concert qui s'établit bientôt entre ces deux femmes pour donner la mort au sieur Ville. Laquelle en eut l'initiative ? A cet égard elles s'accusent réciproquement, sans que chacune puisse fournir d'autre preuve que son allégation. La dame Ville assure que la proposition du crime vint de Fanny Lambert ; celle-ci soutient que, au contraire, c'est la dame Ville qui lui a demandé si quelq'un ne pourrait pas se charger de faire tomber le sieur Ville malade et de le faire mourir, mais peu à peu, par rapport au monde.

Quoi qu'il en soit, il est certain du moins que ce fut Lamberte qui se chargea de procurer à la femme Ville les drogues dont celle-ci avait besoin pour accomplir ce projet homicide ; mais ces drogues, Lamberte ne les possédait pas, et pour se les procurer, elle s'adressa à François Joye.

Joye n'habitait Marseille que depuis le mois de février 1867, il arrivait alors de Toulon, après y avoir subi une condamnation à six mois d'emprisonnement pour escroquerie. Il se fixa d'abord rue Saint-Antoine, au centre de ces vieux quartiers de Marseille, où règne encore tant d'ignorance et de crédulité, et il ne tarda pas à s'y faire une réputation comme habile sorcier et tireur de cartes, et les tirant surtout à moindre prix que Fanny Lambert. Quelque temps après il se soumit aux examens nécessaires pour pouvoir exercer la profession d'herboriste, et ayant réussi, il alla s'établir dans la rue du Panier, tout en conservant son ancienne chambre de la rue Saint-Antoine qu'il tenait fermée avec soin et dans une obscurité complète comme pour en laisser ignorer l'existence.

Un tel homme était fait pour s'entendre avec Fanny Lambert, qui n'avait pas de meilleurs antécédents que lui. Dès son enfance, cette femme avait montré une corruption précoce, que développa encore son apprentissage chez une tailleur où l'on travaillait pour les filles de maisons de tolérance. Mariée à dix-sept ans avec un sieur Copello, elle le laissa bientôt par sa paresse, sa gourmandise, son dévergondage ; ils se séparèrent, et désormais Fanny Lambert se jeta plus que jamais dans le désordre. Dévorée de besoins, elle eut recours pour vivre à toutes sortes d'industries ténébreuses, spéculant sur les vices d'autrui pour alimenter les siens.

C'est au commencement de l'année 1868 qu'elle parait avoir commencé à remettre du poison à la femme Ville, et que celle-ci en fit usage. On peut du moins en juger ainsi par un récit que fit la femme Ville à son amant Marino, récit d'après lequel elle avait failli s'empoisonner elle-même ainsi que sa servante et son mari en buvant tous trois un peu de vin qui restait dans une bouteille. A la suite, elle prit sans doute mieux ses mesures, et il n'y eut plus désormais d'autres victimes du poison que celui à qui on le destinait.

habituel, M. le docteur Martin, crut devoir communiqner à la femme Ville les inquiétudes que cet état de choses lui faisait concevoir. Cette femme, qui joua jusqu'au bout avec succès son rôle d'hypocrisie, se hâta d'adoindre au docteur Martin un de ses plus habiles confrères, le docteur Rampal. Mais les lumières réunies de ces deux praticiens ne purent triompher de l'embûche tendue à leur bonne foi.

Ce n'est pas, cependant, qu'ils n'eussent conçu quelques soupçons ; ils se préoccupaient de la nature des matières vomies par le malade ; mais on avait toujours soin de les faire disparaître avant leur arrivée.

Enfin, un jour, M. Martin s'empara de déjections vomies par Antoine Ville en sa présence, et chargea un pharmacien de les analyser. Comme il arriva quelquefois, la fatalité s'en mêla : un accident de laboratoire fit éclater l'appareil et rendit forcément incomplète les recherches de l'homme de l'art. Seulement, cette circonstance connue de la dame Ville, parait lui avoir inspiré des craintes qui la déterminèrent, on peut le croire, à suspendre les tentatives criminelles. En effet, le malade se trouva mieux ; son état ne s'aggrava de nouveau que vers le mois de mars, et le 19 mai, il rendit le dernier soupir.

Il résulte de l'information et des habitudes du sieur Joye, en matière d'empoisonnement, que celui de Ville a dû, comme les autres, être commis par l'emploi alternatif de la belladone et de l'arsenic, alternance qui, produisant des symptômes contradictoires, était très-propre à déconcerter la science des médecins et à déjouer les soupçons. Mais on doit, de plus, supposer que, dans les derniers temps de la vie du malade, on ne lui administrait plus de l'arsenic. En effet, son cadavre soumis à l'épreuve de l'autopsie par M. le juge d'instruction, n'en a pas offert de traces, et comme ce résultat négatif ne saurait prévaloir sur les aveux des accusés et sur toutes les autres preuves qui à rassemblées la procédure écrite, il faut en conclure que l'arsenic administré au malade avait en le temps, au moment de la mort, d'être éliminé par les efforts de la circulation du sang et l'action des forces vitales.

Du reste, les trois accusés que concerne ce chef d'accusation, savoir la veuve Ville, Fanny Lambert et Joye, ne se sont pas accordés sur le prix que l'auteur principal a consenti à payer à ses complices pour récompenser leur connivence. S'il fallait en croire les complices, la récompense aurait été médiocre ; mais leur sincérité sur ce point paraît des plus suspectes, et la veuve Ville est infiniment plus croyable quand elle évalue de trois à quatre mille francs les sommes qu'elle a successivement déléivrées à Lambert, mais auxquelles Joye a dû plus ou moins participer.

II. — EMPOISONNEMENT DE JEAN SALVAGO.

Pendant que la femme Ville empoisonnait lentement son mari, la femme Salvago, dite Rosine, empoisonnait rapidement le sien.

Appartenant à cette classe de journalières qu'on appelle à Marseille des porteurisses, employée notamment comme commissionnaire par l'administration des messageries impériales, la femme Salvago gagnait largement sa vie. Mais elle avait peu à se louer de son mari, qui était paresseux, brutal et adonné à l'ivrognerie. Aussi ne tarda-t-elle pas à lui être infidèle : la légèreté de ses mœurs était bien connue.

Sur ces entrefaites son mari tomba malade. Elle le soigna longtemps, mais on peut croire que ces soins, que ne soutenait pas une affection vraie, finirent par la lasser. C'est alors qu'elle s'entendit avec Fanny Lambert afin de terminer brusquement par le crime cette maladie qui, à son gré, se prolongeait trop.

Sur les substances malfaisantes que Joye lui déléivrait pour la dame Ville, Fanny Lambert en prélevait une certaine quantité dont elle faisait profiter la femme Salvago, et comme celle-ci, beaucoup moins en vue que la femme Ville, redoutait beaucoup moins les commentaires du public et les soupçons des médecins, elle précipita les doses de façon à amener rapidement le résultat qu'elle souhaitait. Jean Salvago expira le 3 février dernier.

C'est parce qu'elles se rencontraient souvent chez Lamberte que les femmes Ville et Salvago s'étaient fait mutuellement la confidence de leur crime. Cette confidence, répétée par la femme Ville à Marino dans la journée du 26 août et dans des conditions de sincérité non suspectes, constituerait à elle seule une preuve décisive.

A cette preuve venait se joindre les aveux presque complets des deux coupables et les constatations de l'autopsie qui a permis de découvrir, dans le cadavre de Salvago, une quantité d'arsenic plus que suffisante pour donner la mort à une personne déjà affaiblie comme l'était cet homme par une longue maladie.

III. — EMPOISONNEMENT DU SIEUR GABRIEL.

Si la femme Salvago peut, jusqu'à un certain point, atténuer son crime en invoquant les torts de son mari, il en est autrement de la femme Gabriel, placée dans des conditions de bonheur dont elle eût dû plus que personne être profondément reconnaissante.

En effet, cette jeune femme, qui n'est encore âgée que de vingt ans, semblait vouée par sa naissance à une vie difficile et même misérable. Fille naturelle de l'accusée Baptistine Olive, qui n'est devenue que plus tard l'épouse du sieur Dye, elle fut abandonnée par sa mère et placée à l'hospice des enfants-trouvés sous le nom de Joséphine Duguet. Mais ce malheur fut bientôt plus que compensé par la résolution que prirent les époux Simon, honnêtes industriels, dont le mariage était resté stérile, de retirer cette enfant de l'hospice et de l'élever comme leur propre fille.

La conduite de Joséphine sembla faite d'abord pour récompenser les époux Simon de leur action généreuse. Les bonnes qualités de leur fille adoptive valurent à celle-ci l'attribution d'un legs fait par M. Coulet aux hospices de Marseille, en faveur de l'élève la plus méritante. En outre, Joséphine, arrivée à l'âge de seize ans, épousa le sieur Joseph Gabriel, ouvrier mécanicien, appartenant à une bonne famille et possesseur d'une vingtaine de mille francs. Tout semblait lui sourire, lorsque quelques dissidences intérieures décidèrent les jeunes époux Gabriel à se séparer des époux Simon avec qui ils avaient jusqu'alors vécu en commun. De plus, le mari eut la faiblesse ou l'imprudence d'acheter pour

Non-seulement elle venait de se placer dans un milieu dangereux, mais par cela même qu'elle était seule et aisément accessible, elle devait tomber sous l'influence bien plus dangereuse encore de sa mère naturelle et d'une autre femme qu'elle appelait sa cousine, et qui n'est autre que l'accusée Palmire Lechien, épouse du sieur Flayol.

Ces deux femmes n'étaient guère moins dépravées l'une que l'autre. Non contentes d'avoir personnellement de mauvaises mœurs, elles étaient toujours prêtes à corrompre celles d'autrui. C'est ainsi qu'on voyait la femme Flayol se promener dans les brasseries et les cafés chantants pour y chercher des occasions de rendez-vous et la femme Gabriel en un bien souvent profité.

On ne s'étonnera donc pas que ces deux femmes, excitées soit par leur propre corruption, soit par le désir d'exploiter les faiblesses de Joséphine et de vivre avec son argent, l'aient encouragée au vice et poussée dans la voie de l'adultère. La femme Gabriel eut ainsi de nombreux amants, et elle finit par en trouver un qui lui inspira sans doute un goût plus vif et plus durable que ses devanciers, car elle était très-désolée de ces froissements. Cet amant était un contre-maître de l'Alcazar.

Joséphine songeait avec passion aux moyens de le ramener vers elle : elle crut qu'un de ces moyens était de consulter les cartes et d'invoquer le pouvoir d'un sorcier !

On lui avait parlé de Joye comme s'acquittant de ce rôle à merveille ; elle se rendit chez lui en compagnie de la femme Flayol, et l'initia à ses préoccupations. Joye ne manqua pas de répondre que le contre-maître de l'Alcazar était, au fond, plein de tendresse pour Joséphine, et peu à peu il lui proposa, pour faciliter les relations avec son amant, de se débarrasser de son mari.

Le premier mouvement de la femme Gabriel fut de repousser cette proposition : mais, en même temps, elle en fit part à sa mère, qui la trouva beaucoup plus de son goût et pressa vivement Joséphine de l'accepter. Profitant de l'influence qu'elle avait sur sa fille, elle lui représenta combien un double veuvage les rendrait libres et heureuses, car la femme Dye voulait, disait-elle, user de l'occasion pour faire, elle aussi, subir le même sort à son mari.

Cet odieux langage ne triompha pas tout de suite des résistances de la jeune femme ; à la fin, cependant, elle se laissa convaincre et retourna chez Joye pour concerter avec lui la mort du malheureux Gabriel.

Flayol devait servir de messagère entre Joye et la femme Gabriel. Par son intermédiaire, celle-ci se fit successivement délivrer les poisons nécessaires à l'accomplissement du crime, et en une huitaine de jours, du 30 juillet au 8 août, il était en effet pleinement accompli.

Lorsque, un mois plus tard, la justice faisait exhumer pour l'examiner le cadavre de Gabriel, on y trouva une quantité considérable d'arsenic, témoignage éloquent de l'attentat et de la promptitude avec laquelle il avait été consommé.

Pour prix de ce nouvel homicide, Joye a reçu, pendant qu'il se commettait, 100 fr. d'argent, et s'est fait souscrire ensuite deux billets de 400 fr. chacun. La femme Gabriel, inspirée par sa mère, avait pris d'ailleurs ses mesures pour ne pas souffrir pécuniairement de la perte de son époux : peu de jours avant sa mort, elle lui arrachait un testament par lequel ce mari trop confiant léguait l'usufruit de tous ses biens à celle-là même qui avait eu le triste courage de lui enlever la vie.

Quinze jours ne s'étaient pas encore écoulés, que cette même femme, avide de mettre sa liberté à profit, donnait chez elle un rendez-vous nocturne au contre-maître de l'Alcazar.

Sur les sept accusés il n'y en a qu'un qui ait nié jusqu'au bout sa culpabilité : c'est la femme Dye ; mais l'énergie avec laquelle sa fille a soutenu le récit qu'elle avait fait de la complicité de cette accusée ne permet pas de douter que la vérité ne soit de ce côté.

La femme Flayol, qui avait commencé par soutenir que Joséphine Gabriel l'accusait injustement, a été obligée de changer de langage quand elle a vu Joye appuyer de ses déclarations précises les révélations de Joséphine.

Quant à Joye, c'est en vain qu'il essaya d'atténuer sa redoutable responsabilité par quelques dénégations partielles : l'ensemble des faits proteste contre le rôle d'instrument passif et innocent qu'il voudrait s'attribuer. Ce rôle est d'ailleurs contradictoire avec une partie de ses aveux. Il n'est pas moins démenti par toutes les découvertes de substances vénéneuses qu'on a faites chez lui, et notamment dans cette chambre de la rue Saint-Antoine, dont il s'était gardé de révéler l'existence et qu'on n'a connue que malgré lui.

Les interrogatoires des sept accusés ont rempli l'audience du 3. Une dépêche publiée par la Gazette des Tribunaux résume ainsi l'audience du 4 :

Aix, 4 h. 7 m. du soir. A l'audience d'aujourd'hui, 4 décembre, les interrogatoires des accusés ont été terminés. On a ensuite entendu douze témoins, parmi lesquels Marino.

Selon les déclarations d'un des médecins, Ville a été empoisonné au moyen de l'arsenic. Une scène des plus vives a eu lieu entre Marino et la femme Ville.

L'odeur fétide dégagée par les pièces à conviction est devenue tellement insupportable qu'il a fallu suspendre l'audience et désinfecter la salle. M. le président a fait enlever ces pièces.

Aix, 8 décembre, 2 h. 30 m. — Le jury a rendu son verdict dans l'affaire des empoisonnements. Les femmes Dye et Flayol ont été déclarées les autres prévenues sont déclarées coupables avec des circonstances. — La cour est encore en délibération sur l'application de la peine.

Bibliographie.

CHASSE DANS L'AMÉRIQUE DU NORD, par BÉNÉDICT-HENRY REVOIL. — 1 beau volume in-8, illustré par YAN D'ARGENT. — Publié par Alfred Mame et fils, à Tours. — Prix : broché, 2 fr. 50 c., chez les libraires du département.

Pendant un séjour de neuf années aux Etats-Unis, la passion de l'auteur pour les aventures l'a souvent entraîné au milieu de pays déserts, sur des rivages lointains, à la recherche d'oiseaux et de quadrupèdes inconnus à tout chasseur européen. Il a beaucoup vu il a pris de nombreuses notes, et à l'aide de sa mémoire et de ces documents, il a rassemblé, pour les offrir à ses chasses d'apparence fantastique, dont les acteurs sont des Indiens des trappeurs et des pionniers, des blancs et des noirs.

La description de contrées nouvelles et d'une nature luxuriante, la bizarrerie des incidents, le merveilleux du récit, tout concourt à donner à ce livre un intérêt d'un genre inconnu parmi nous. Parfois la chasse, dans les vastes plaines du nouveau monde, arrive à des proportions gigantesques en raison de l'étendue du territoire sur lequel on s'y livre et du grand nombre d'hommes qui y prennent part. Parfois aussi les sauvages aimaient avec lesquels la lutte s'engage, exposent les chasseurs à de sérieux dangers, et transformant en de véritables expéditions guerrières des excursions entreprises à titre de simple divertissement. La relation de ces chasses, devant lesquelles palissent les Nemrods de notre continent, est semée d'incidents dramatiques, et rappelle dans sa palpitante réalité les émotions que nous ont causés les romans de Cooper.

VOYAGE EN ESPAGNE, par M. EUGÈNE PROT, conseiller à la cour impériale d'Angers. — 1 beau volume grand in-8, richement illustré par V. FOULQUIER. — Publié par Alfred Mame et fils, à Tours. — Prix : broché, 8 fr., chez les libraires du département.

L'Espagne est à la fois la contrée de l'Europe qu'on visite le moins et celle qu'on désire le plus connaître. Pourquoi n'est-elle pas plus visitée ? Parce que, reléguée à l'extrémité de notre continent, mal pourvue de voie de communication, elle n'offre pas au touriste ces facilités et ces douceurs de la vie domestique qui constituent le confortable, et qui aujourd'hui se

sont acclimatées, plus ou moins complètes, dans tous les autres pays. Pourquoi désire-t-on la connaître ? Précisément parce qu'elle est moins accessible, mais avant tout parce qu'elle a mieux conservé sa physionomie propre, ses mœurs, ses costumes, les curieux vestiges de la domination arabe, et enfin à cause des beautés naturelles qu'elle possède et des productions méridionales qu'elle doit à son climat.

Un Voyage en Espagne est donc assuré de trouver des lecteurs, comme celui que nous annonçons, il se présente sous les auspices d'une collaboration doublement remarquable, celle d'un écrivain et d'un artiste qui ont visité dans le plus grand détail, avec le coup d'œil exercé de l'observateur, les contrées qu'ils devaient nous dépeindre sous toutes leurs faces.

M. Pitou, dont le front est ceint de plus d'une couronne académique, n'est pas un conteur vulgaire ; c'est avec une parfaite compétence, et dans un style élégant, qu'il apprécie, aux points de vue social, littéraire et artistique, la partie de Cervantes, et de Calderon, de Velasquez, et de Murillo.

Le crayon de M. Foulquier n'en est pas non plus à faire ses preuves. Aussi a-t-il reproduit avec autant de charme que de fidélité les monuments, les paysages les détails de mœurs, les scènes historiques, etc., qui se rencontrent dans l'ouvrage.

Enfin les éditeurs ont voulu se placer à la hauteur de cette œuvre hors ligne. Ils n'ont pas reculé, pour son exécution, devant des dépenses considérables d'impression, de dessin, et de gravures, sans toutefois sortir de leur louable habitude de publications à la portée de toutes les bourses.

TOUR DU MONDE (le). Nouveau journal des voyages, publié sous la direction de M. E. CHARTON et illustré par nos plus célèbres artistes Année 1868, formant soit un seul volume broché, 25 fr., relié, 27 fr., 30 fr. et 32 fr., soit deux volumes (un volume par semestre).

L'Annuaire Encyclopédique du 19^e siècle, 18,615 (grand in-8^o, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codeine, ajoute : De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes de la phthisie pulmonaire, la Bronchite, les Rhumes, etc., la Codeine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et Sirop, et son nom est désormais inséparable de ce médicament.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

AVIS. — Depuis le 5 décembre : Dépôt du plan parcellaire des terrains à occuper pour le chemin vicinal n° 93, à la mairie de Sonac ;

Dépôt du plan parcellaire des terrains à occuper pour le chemin vicinal ordinaire n° 1, à la mairie de Gréalou ;

Dépôt du plan parcellaire des terrains à occuper pour le chemin n° 93 (de St.-Simon à Assier), à la mairie d'Assier.

(Extrait de l'Echo du Quercy, 5 décembre 1868).

PREFECTURE DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Touzac.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, n° 8.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Touzac, le sieur Cure (Jean), aîné, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, n° 8,

6 ares 50 centiares de terre, moyennant la somme de six cent cinquante francs, ci. 650 fr »

Cahors, le 7 décembre 1868.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de l'Ordre Impérial

de la Légion d'honneur,

LARRIBE.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer montant en mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

TREBUCCIN FRÈRES CAFÉ DES GOURMETS. LE SEUL QUALITÉ OBTENU DEUX MÉDAILLES POUR SA SUPÉRIORITÉ à l'Exposition Universelle de Paris 1867. ARÔME CONCENTRÉ ÉCONOMIE ET FORCE. UNE DEMI DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE FORTE TASSE SOIT A FEU, SOIT AU LAIT. PRIX DE LA BOÎTE 15-50. On reprend pour 30. La Boîte revêtue de l'Étiquette. Exiger sur toutes les Boîtes notre signature. Les Contrefacteurs seront poursuivis conformément à la loi. USINE A VALEUR 48 & 50, RUE DE LAGNY, A PARIS. Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

CAFÉ DES GOURMETS. Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange. Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison. Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE. Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867. La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866 ; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses. LES CHOCOLATS. Et le Tapioca des Gourmets préparés par MM. TREBUCCIN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE. Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS. SERVICE.

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

EXCELLENT POTAGE TAPIOCA-SARDA. GARANTI PUR BRÉSIL. PRÉPARÉ POUR POTAGES ET ENTREMETTS. SAGOU DE L'INDE PRÉPARÉ POUR POTAGES. FARINE DE LÉGUMES CUITS POUR PURÉES. SARDA & C^{ie}, chocolatiers, BORDEAUX. Usine modèle à BÈGLES, banlieue de Bordeaux.

CAFÉ DE GLANDS DOUX. DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embouppement. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL. EN ENTIER OU A PARCELLES. S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

POTSE AUX CHEVAUX. M. ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galérix Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

4 FRANCS 4 PAR AN LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS 5^e année. Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes. Directeur et Rédacteur en chef : J. PARADIS. Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104. Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.

4 FRANCS 4 PAR AN YEUX. POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en falence, papier blanc, carbet rouge, initiales V. F. Signatures. Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBONAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Gagnac, LAFON-BESSEMER, ph. 1 à Gourdon, CAMBONAT.

LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAÎTRE PAR HUMANITÉ LA FARINE MEXICAINE. DEL DOCTO BENITO DEL RIO, DE MEXICO. De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier : il est poitrinaire ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE : Dieu, à côté du mal, a placé le remède ; il ne s'agitait que de le trouver et de l'employer ; cette noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus ; son action réparatrice et fortifiante agissant directement sur la tuberculisation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies qui s'opèrent très promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune ; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer ; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles. On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que MM^{rs} BARLERIN et C^{ie}, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique. Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras ; LYON, 114, quai Pierre Scize ; et à Cahors, dans toutes les principales pharmacies et épicerie du département du Lot.

On demande des sous-directeurs dans les chefs-lieux d'arrondissements pour une compagnie à prime fixe contre l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail et l'exonération militaire. S'adresser à M. TRUBESSET jeune, à BORDEAUX, 100, cours Napoléon.

A VENDRE Un Répertoire Alphabétique de Dalloz, divers ouvrages de MM. Froplong, Carré et Chauveau, F. Hélie, Adenet, Sappey, Dutruc, etc., un Bureau de travail, etc. S'adresser au concierge du Tribunal. Le propriétaire-gérant : LAYOU.

MAL DE DENTS. Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS 1 fr. 50 le flacon. A Cahors, Pharmacie centrale, VIGIL.

